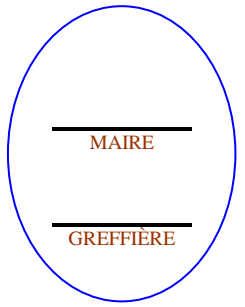




**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 2^e jour du mois de MAI de l'an DEUX MILLE SEIZE, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 27 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 05. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2016-05-7751

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.0

2016-05-7752

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2016 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

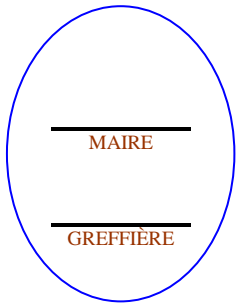
Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'avril 2016 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Christopher Goodsell :	913.25 \$
Michael Houle :	44 784.87 \$

4.02

Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril de l'an 2016, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.03
2016-05-7753

Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)

La directrice générale dépose deux comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe C**.

5.0

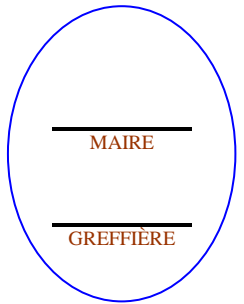
PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Dutil (maire)	Projet de « crusher » du Musée Granit Central dans le secteur Beebe
M. Durocher	Conflit d'intérêt pour le projet de « crusher »
M. Lachance	Emplacement du projet de « crusher »
M. Le Cavalier	Droit acquis pour le projet de « crusher »
M. Cloutier	Considérations humaines pour le projet de « crusher »
Mme Phaneuf	Préoccupations pour la santé et la sécurité pour le projet de « crusher »
M. Blanchette	Observations sur le projet de « crusher »
M. Le Cavalier	Règlement de zonage
M. Duclos	Nécessité d'approbation du conseil pour le projet de « crusher »
Mme Daviault	Suggestion d'une présentation publique du projet de « crusher » par le Musée
Mme Duclos	Nuisances potentielles du projet de « crusher »
M. Durocher	Conflit d'intérêt
M. Choquette	Bruit du projet de « crusher » dans le futur



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



- M. Lachance Dévalorisation des bâtiments à proximité du projet de « crusher »
- Mme Wheeler Impact d'une potentielle expansion du projet de « crusher »
- M. Le Cavalier Demande afin d'avoir 6 quartiers électoraux pour les élections 2017

Le maire suspend la séance à 20 h et annonce une reprise de la séance dans environ 10 minutes. La séance reprend à 20 h 15.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2016-05-7754

Comptes payés et à payer (6.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en avril 2016 :	84 856.72 \$
Comptes à payer en mai 2016 :	101 526.58 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2016 et précédentes, mise à jour en date du 29 avril 2016, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2016-05-7755

Achat groupé d'espaces publicitaires dans le Stanstead Journal pour divers événements (6.03)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* a fait une proposition de publier dans leur journal des bandeaux promotionnels de divers événements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaiterait publier quatre bandeaux pour les événements suivants : jour du Canada, Ayer's Cliff Fair, Townshippers' Day ainsi que pour les vœux du Nouvel an;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 120 \$, taxes en sus, par bandeau à la condition que les quatre bandeaux soient achetés simultanément;

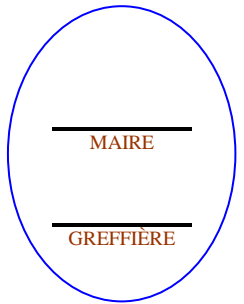
CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaiterait commanditer les deux pages spéciales pour le jour du souvenir;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 75 \$, taxes en sus, pour cette commandite des deux parutions spéciales pour le jour du souvenir;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



QUE le conseil désire participer aux publications de quatre bandeaux promotionnels dans le *Stanstead Journal* pour les événements du jour du Canada, Ayer's Cliff Fair, Townshippier's Day, ainsi que les vœux du Nouvel an, au coût de **120 \$** chacun, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil désire commanditer les deux pages spéciales pour le jour du souvenir dans le *Stanstead Journal* au coût de **75 \$**, taxes en sus, pour les deux parutions. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.04
2016-05-7756

Vente d'une remorque en aluminium appartenant à la Ville (6.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède une remorque en aluminium qui n'est plus nécessaire pour la prestation de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette remorque en aluminium avait été mis en vente par la résolution 2016-02-7672;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait refusé les offres reçues pour la vente de cette remorque par sa résolution 2016-03-7683, celles-ci étant inférieures à la juste valeur marchande;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la mise en vente de cette remorque en aluminium par la voie d'appel d'offres du public avec un prix minimum de **2 500 \$**, taxes en sus.

QUE cette vente soit annoncée par le biais de la publication d'un avis public dans le bulletin municipal, dans le site Internet de la Ville et dans le site Internet de petites annonces Kijiji.

QUE les offres de prix doivent être présentées dans une enveloppe cachetée remise à l'attention de la directrice générale au plus tard le 30 mai 2016, à 16 h 30.

QUE le conseil se réserve le droit de n'accepter aucune offre de prix s'il le juge à propos.

ADOPTÉE

6.05
2016-05-7757

Octroi d'un mandat de classement à Madame Maude Turgeon-Leblanc (6.05)

CONSIDÉRANT QUE il est opportun d'améliorer le classement de certains types de dossiers administratifs et ce, en format papier et électronique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services présentée par Madame Maude Turgeon-Leblanc, en date du 5 mai 2016 répond aux exigences de la Ville;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

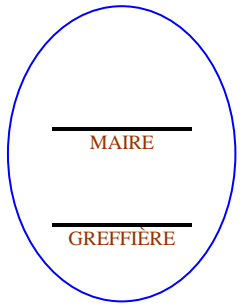
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil attribue le mandat d'améliorer le classement de certains types de dossiers administratifs et ce, en format papier et électronique à Madame Maude Turgeon-Leblanc pour un montant maximal de **2 000 \$**, taxes incluses, le tout conformément aux termes de l'offre de services en date du 5 mai 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



6.06
2016-05-7758

Octroi d'un mandat à Éthier Avocats inc. dans le cadre du programme Planitaxe (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'entente de services de Éthier Avocats inc., en date du 28 avril 2016, pour procéder à une analyse du système de taxes à la consommation de la Ville relié principalement aux TPS et TVQ et aux réclamations de TPS et de TVQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de Éthier Avocats inc. correspond à un pourcentage des sommes additionnelles récupérées à la suite de ce processus et qu'à défaut de gain, les services sont gratuits;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil attribue le mandat à Éthier Avocats inc. de procéder à une analyse du système de taxes à la consommation de la Ville relié principalement aux TPS et TVQ et aux réclamations de TPS et de TVQ, le tout conformément aux termes du projet d'entente de services. Il est toutefois entendu que le mandat de Éthier Avocats inc. se termine à la fin de l'année fiscale 2016.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de services.

ADOPTÉE

6.07
2016-05-7759

Nomination de Monsieur Paul Sarrazin à titre de personnel administratif ad hoc pour les fins d'un mandat particulier (6.07)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présentement un projet d'aménagement d'un nouveau puits et que l'expertise de Monsieur Paul Sarrazin est pertinente à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services en date du 3 septembre 2015 a été déposée, laquelle prévoit les modalités de facturation de ce dernier;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme Monsieur Paul Sarrazin à titre de personnel administratif *ad hoc*, le tout selon les termes de son offre de services en date du 3 septembre 2015. Ce montant est approprié à même les fonds réservés pour le projet visé dans le budget Immobilisations - Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01
2016-05-7760

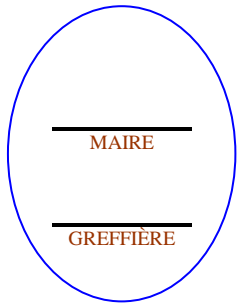
Règlement n° 2009-119-16-01 intitulé « Règlement n° 2009-119-16-01 amendant le Règlement n° 2009-119 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » - Adoption (7.01)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2009-119 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 est en vigueur à la suite de la conclusion d'une entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 a été signé le 29 septembre 2015 et que son article 4.1 prévoit que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



CONSIDÉRANT QU'aucun avis de motion n'est requis pour l'adoption de ce règlement en vertu de l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le règlement intitulé « Règlement n° 2009-119-16-01 amendant le Règlement n° 2009-119 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2016-05-7761

Embauche d'un pompier volontaire (8.01)

Le maire Philippe Dutil déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le candidat recommandé par le directeur du service de Sécurité incendie. Le maire Philippe Dutil se retire, il est 20 h 27.

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie recommande au conseil de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire dans le but d'assurer la sécurité des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à une révision des candidatures, celle de Monsieur Adam McLure-Dubois a été retenue et qu'il débutera au sein du service à titre de « recrue » pour une période probatoire de six mois au cours de laquelle il devra satisfaire les exigences énumérées à la *Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead*;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie recommande son embauche à ce titre;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Adam McLure-Dubois à titre de « recrue » de la brigade d'incendie de Stanstead, sous réserve du respect des conditions énumérées dans la *Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead*.

ADOPTÉE

Le maire Philippe Dutil reprend son siège, il est 20 h 29.

8.02

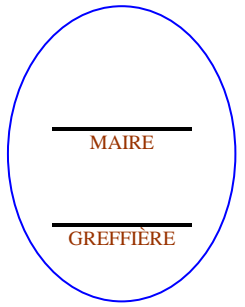
2016-05-7762

Entente intermunicipale de protection contre les incendies avec la municipalité d'Ogden pour les années 2016 et suivantes (8.02)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis une proposition d'entente intermunicipale en protection incendie à la municipalité d'Ogden pour les années 2016 et suivantes et qu'il y a lieu que les conseils municipaux des municipalités respectives adoptent le contenu de ladite entente, pour fin de signature;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé de Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la proposition d'entente intermunicipale en protection incendie à la municipalité d'Ogden pour les années 2016 et suivantes telle que présentée.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le projet d'entente pour les années 2016 et suivantes, joint à la présente sous l'**Annexe F**, pour le Service de protection incendie avec la municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

8.03
2016-05-7763

Quote-part 2016 – Ogden – entente incendie (8.03)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil décrète que suite à l'adoption du budget 2016 de la Ville de Stanstead et suite à la signature de l'entente incendie pour 2016, la quote-part de la municipalité d'Ogden au service de protection contre l'incendie est de **61 469 \$** sous réserve d'une modification ultérieure à l'entente.

QUE selon l'article 7.1 de l'entente, cette somme est payable en quatre (4) versements égaux de **15 367.25 \$**.

QUE selon l'article 6.5, doit se rajouter au premier versement un acompte de **8 000 \$** pour couvrir les sommes liées aux salaires lors des interventions de l'année en cours.

QUE les dates d'échéance sont le **1^{er} mars, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2016**.

QUE toute somme impayée à son échéance portera intérêt au taux annuel de **15 %**.

ADOPTÉE

8.04
2016-05-7764

Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies avec la Régie intermunicipale de protection incendie de la Région de Coaticook (8.04)

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable pour la Ville de conclure une entente d'aide mutuelle avec la Régie intermunicipale de protection incendie de la Région de Coaticook pour la protection contre les incendies;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé de Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

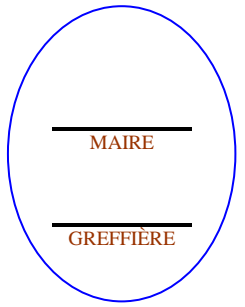
QUE le conseil autorise la conclusion de l'entente relative à l'établissement du service d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies telle que présentée et jointe à la présente sous l'**Annexe G**.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



8.05
2016-05-7765

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge (8.05)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Stanstead et la Croix-Rouge canadienne prendra fin en juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler ladite entente pour une nouvelle période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé un don de 450 \$ à la Croix-Rouge en mars 2016 aux termes de la résolution 2016-02-7668;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne et la Ville de Stanstead est renouvelée pour une période de trois ans.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de services.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01
2016-05-7766

Embauche d'un responsable pour le centre de dépôt de la Ressourcerie des frontières (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable au centre de dépôt, lequel devra s'assurer que les citoyens déposent uniquement les objets autorisés par la Ressourcerie des frontières;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Walter McComb a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions d'emploi de la personne ci-dessus mentionnée;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Walter McComb à titre de responsable du centre de dépôt au garage du 8, rue Daly, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Monsieur Walter McComb.

ADOPTÉE

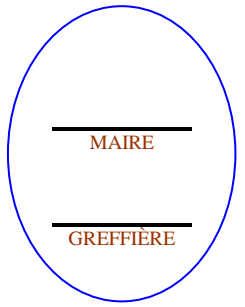
9.02
2016-05-7767

Amendement à la résolution n° 2016-04-7734 intitulée « Octroi d'un mandat à l'entreprise Portes et Fenêtres Normand Tremblay inc. pour le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de l'hôtel de ville » (9.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé le mandat, par sa résolution n° 2016-04-7734, à



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



l'entreprise Portes et Fenêtres Normand Tremblay inc. pour la fourniture et l'installation de fenêtres en PVC avec teintage gris et d'une porte automatisée pour l'entrée de l'hôtel de ville pour un montant total de 22 266.64 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé le mandat à l'entreprise Spray-net aux termes de la résolution 2016-04-7749 afin de procéder à la peinture et à la teinture du revêtement extérieur, du cadrage des fenêtres et des portes de garage de la caserne de pompier;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'apporter une modification au mandat de Portes et Fenêtres Normand Tremblay inc. quant à la couleur de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville, laquelle était initialement de couleur aluminium;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable que la couleur de la porte d'entrée principale soit de couleur noire et que ce changement occasionne des coûts supplémentaires de 271 \$, taxes en sus, selon les termes prévus à l'offre de services 3285-4;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Portes et Fenêtres Normand Tremblay inc. a été dûment informée qu'aucun frais additionnel ne sera autorisé et payé par la Ville compte tenu du fait qu'aucun contrat de gré à gré ne peut être octroyé si la somme nette totale à payer est supérieure à 25 000 \$, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende la résolution n° 2016-04-7734 de façon à ce que la couleur de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville soit de couleur noire et que le montant total du mandat octroyé à l'entreprise Portes et Fenêtres Normand Tremblay inc. soit ajusté au montant de **22 537.64 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de services composée des documents 3274-10, 3285-2 et 3285-4. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

ADOPTÉE

9.03
2016-05-7768

Octroi d'un mandat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour l'évaluation de la chaussée (9.03)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire évaluer la condition des chaussées dans le cadre du projet d'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE SNC-Lavalin GEM Québec inc. a soumis l'offre de services 16-00951 en date du 22 avril 2016 pour procéder à l'auscultation de 24.5 kilomètres de chaussée pour un montant de 6 975 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

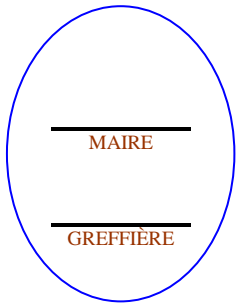
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. d'ausculter 24.5 kilomètres de chaussée pour un montant de **6 975 \$**, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services 16-00951 en date du 22 avril 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voirie.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2016-05-7769

Adhésion aux trois programmes du Réseau Environnement (10.01)

CONSIDÉRANT QU'il est bénéfique pour la Ville et ses citoyens de se doter de programmes environnementaux afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et du Plan d'action de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Environnement a soumis une offre de services en date du 20 avril 2016 pour l'adhésion de la Ville à titre de membre et à ses trois programmes, à savoir le programme d'économie d'eau potable, le programme Tri-logique et le programme Municipalité Écon'eau;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Ville au Réseau environnement et à ses trois programmes, à savoir le programme d'économie d'eau potable, le programme Tri-logique et le programme Municipalité Écon'eau, au coût total de **1 900 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de services en date du 20 avril 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2016-05-7770

Tournoi de golf C.A.B. Rediker (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf annuel du C.A.B. Rediker se tiendra le 17 juin 2016 au Club de golf Dufferin Heights;

CONSIDÉRANT QUE les fonds générés permettront d'assurer que les personnes dans le besoin recevront de l'aide du C.A.B. Rediker;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville permet la participation d'un quatuor à l'édition 2016 du tournoi de golf annuel du C.A.B. Rediker pour une dépense totale de **440 \$**. La dépense étant appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

11.02

2016-05-7771

Course relais du Lac Memphrémagog : autorisation de passage (11.02)

CONSIDÉRANT le caractère annuel de la demande d'autorisation;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

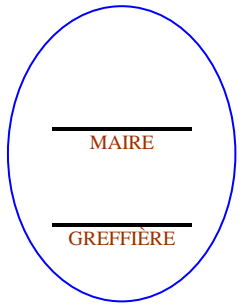
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le passage des coureurs sur le territoire de la Ville dans le cadre de la course relais du Lac Memphrémagog qui se tiendra le 24 septembre 2016.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



11.03
2016-05-7772

Octroi d'un don à une équipe de la course relais du Lac Memphrémagog pour la Fondation Christian Vachon (11.03)

CONSIDÉRANT QUE l'équipe « Les supers mamas » de la course relais du Lac Memphrémagog a déposé une demande de don à la Ville d'un montant de 250 \$ pour la Fondation Christian Vachon;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Christian Vachon a pour mission de soutenir financièrement la persévérance et la réussite éducative des jeunes en redonnant aux élèves dans le besoin;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie un don d'un montant de **250 \$** à la Fondation Christian Vachon dans le cadre de l'événement de levée de fonds de la course relais du Lac Memphrémagog. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs.

ADOPTÉE

11.04
2016-05-7773

Entente entre la Ville de Stanstead et l'Association des loisirs pour l'embauche de moniteurs, d'un coordonnateur et pour la mise en œuvre générale du « Projet été 2016 » (11.04)

Les conseillers Guy Ouellet et Nicholas Ouellet déclarent qu'ils sont susceptibles d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec une des candidates recommandées. Les conseillers Guy Ouellet et Nicholas Ouellet se retirent, il est 20 h 53.

CONSIDÉRANT QU'un partenariat entre l'Association des loisirs et la Ville de Stanstead est souhaitable afin de procéder à l'embauche de moniteurs, d'un coordonnateur et à la mise en œuvre générale du « Projet été 2016 »;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la Ville s'engage à fournir le service de paie;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil exprime son intention de maintenir, pour l'année 2016, le partenariat avec l'Association des loisirs pour la mise en œuvre du « Projet été 2016 ».

QUE le conseil confirme l'embauche de Sarena Lussier-Brown à titre de coordonnatrice, Kaleana Thomson-Wallis et Kayla Ouellet à titre d'animatrices et de Louise Lachance-Harrison à titre d'accompagnatrice pour les enfants ayant un handicap. Toutefois, l'embauche de Kaleana Thomson-Wallis est conditionnelle à ce que cette dernière fournisse à la Ville une preuve de retour aux études pour l'automne 2016.

ADOPTÉE

Les conseillers Guy Ouellet et Nicholas Ouellet reprennent leur siège, il est 20 h 55.

11.05
2016-05-7774

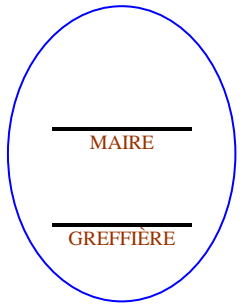
Ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead : nomination du bénévole responsable (11.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Andrew Smith à titre de bénévole responsable, pour prendre charge de la ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Monsieur Andrew Smith soit désigné à titre de bénévole responsable de la ligue de balle-molle féminine de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de balle-molle féminine de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.06
2016-05-7775

Ligue de soccer de la Ville de Stanstead : nomination du bénévole responsable (11.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Madame Janice Smith, à titre de bénévole responsable, pour prendre charge de la ligue de soccer de la Ville de Stanstead pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Madame Janice Smith soit désignée à titre de bénévole responsable de la ligue de soccer de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de soccer de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.07
2016-05-7776

Ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead : nomination du bénévole responsable (11.07)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Monsieur Raymond Parent à titre de bénévole responsable pour prendre charge de la ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette même personne pourra organiser des tournois et des levées de fonds;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE Monsieur Raymond Parent soit désigné à titre de bénévole responsable de la ligue de balle-molle junior de Stanstead et pour tous les tournois de la ligue.

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue de balle-molle junior de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

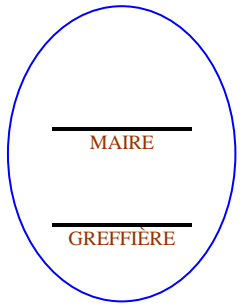
11.08
2016-05-7777

Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2016-2017 (11.08)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu la documentation concernant la Campagne de recrutement de membres du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (ci-après « CSLE ») pour l'année 2016-2017;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion est de 100 \$ (non taxable) pour une municipalité ayant entre 1001 et 5000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire suggère l'adhésion de la municipalité au CSLE, étant donné qu'elle bénéficie régulièrement de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville était membre du CSLE les années antérieures;

CONSIDÉRANT QU'il faut désigner deux représentants pour participer aux activités corporatives du CSLE et pour y exercer le droit de parole et le droit de vote;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **100 \$** pour l'adhésion de la Ville au CSLE. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

QUE le conseil renouvelle les mandats du maire, Monsieur Philippe Dutil, et de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Madame Marise Trépanier, à titre de représentants, afin de participer aux activités corporatives du CSLE et d'y exercer le droit de parole et de vote.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose les procès-verbaux des réunions du 6 avril 2016 et du 26 avril 2016 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'avril 2016.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Durocher

Importance du recensement

M. Boisvert

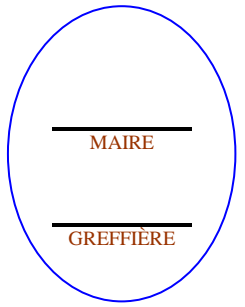
Réglementation sur les poules

Mme Daviault

Date pour la distribution de compost



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 MAI 2016**



	Problème d'excréments de chien
M. Dussault	Pose de distributeur de sacs pour le problème d'excréments de chien
Mme Nourse	Affichage du Village-Relais
M. Durocher	Publicité d'Internet sans fil gratuit à l'aide du Village-Relais
Mme Daviault	Évacuation du Manoir Stanstead

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0
2016-05-7778

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Jessica Tanguay,
Greffière